

ANNEE EUROPEENNE DU DIALOGUE INTERCULTUREL (2008)

STRATEGIE NATIONALE – LUXEMBOURG

La Décision No 1983/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) précise à l'article 2 :

- « 1. Les objectifs généraux de l'Année européenne du dialogue interculturel sont de contribuer à :
- promouvoir le dialogue interculturel en tant que processus par lequel l'ensemble des personnes vivant dans l'UE peuvent améliorer leur capacité de maîtriser un environnement culturel plus ouvert, mais aussi plus complexe, où diverses identités culturelles et croyances coexistent dans les différents États membres et au sein de chacun d'eux;
 - mettre en exergue le dialogue interculturel comme une occasion de contribuer à une société diverse et dynamique et d'en tirer parti, non seulement en Europe, mais également dans le reste du monde ;
 - sensibiliser toutes les personnes vivant dans l'UE, en particulier les jeunes, au fait qu'il est important de développer une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité culturelle et fondée sur des valeurs communes de l'UE, telles qu'énoncées à l'article 6 du traité UE et dans la charte des droits fondamentaux de l'UE ;
 - mettre en lumière l'apport des différentes cultures et expressions de la diversité culturelle au patrimoine et aux modes de vie des États membres.
2. Les objectifs particuliers de l'Année européenne du dialogue interculturel sont les suivants :
- chercher à sensibiliser toutes les personnes vivant dans l'UE, en particulier les jeunes, à l'importance d'une participation de chacun au dialogue interculturel dans sa vie quotidienne;
 - s'employer à recenser et à mettre en commun les meilleures pratiques en matière de promotion du dialogue interculturel au sein de l'UE et à leur donner une reconnaissance européenne visible, en particulier parmi les jeunes et les enfants;
 - renforcer le rôle de l'éducation en tant qu'important vecteur d'apprentissage de la diversité, accroître la compréhension des autres cultures, développer les compétences et les meilleures pratiques sociales et mettre en lumière le rôle central des médias dans la promotion du principe d'égalité et de compréhension mutuelle;
 - accroître la visibilité et la cohérence de l'ensemble des programmes et actions communautaires contribuant au dialogue interculturel, les promouvoir et assurer leur continuité;
 - contribuer à étudier de nouvelles approches du dialogue interculturel, qui s'appuient sur la coopération entre de multiples parties prenantes issues de différents secteurs. »

1. Le contexte national: les défis à relever

La société luxembourgeoise est marquée par la présence d'un nombre important de populations d'origine étrangère. Ce contexte démographique particulier s'explique du fait qu'avec l'industrialisation, le pays a fait l'objet d'une immigration continue à partir de la fin du 19^e siècle. Ainsi, alors que le recensement général de la population en 1947 a dénombré 29 142 étrangers (env. 10% de l'ensemble de la population), leur nombre était de quelque 133 000 personnes en 2001. Selon les dernières estimations du Service central de la statistique et des études économiques (STATEC), on a compté en 2006 environ 181 800 étrangers sur une population totale d'environ 459 500 habitants, ce qui donne un taux de 39,6%ⁱ.

Premiers à émigrer vers le Luxembourg à partir de 1890, les Italiens ont constitué la main-d'œuvre nécessaire au développement croissant de l'activité sidérurgique dans le Sud du pays. Alors qu'au début beaucoup de ces travailleurs non qualifiés ne sont souvent restés que pour une « saison », les séjours se sont prolongés par la suite. Néanmoins, le flux d'immigration italien s'est arrêté quasi complètement à la fin des années 1950, la situation de l'emploi s'étant améliorée en Italie ou les Italiens préférant s'orienter plutôt vers Allemagne où les salaires étaient plus élevés. Nonobstant, la demande en main-d'œuvre au Luxembourg a

continué d'augmenter considérablement du fait d'une économie florissante. Afin d'y faire face et redevenir « attrayant » pour les immigrants, le Gouvernement s'est résolu à introduire le principe de la réunification familiale des travailleurs immigrés. Cette mesure a généré une grande vague d'immigration portugaise, les Portugais venant en effet souvent avec femme et enfants, suivis de leurs parents plus ou moins proches, voire les voisins du village d'origine.

Une véritable communauté portugaise s'est donc constituée au Luxembourg, encore aujourd'hui numériquement la plus importante (env. 67 800 personnes), ce qui signifie qu'environ 2/3 des immigrés portugais sont restés au Grand-Duché. C'est surtout le secteur de la construction qui dépend fortement de la main-d'œuvre portugaise, alors que les Italiens se sont entre-temps souvent établis à leur compte ou occupent des emplois de travailleurs qualifiés. L'on considère fréquemment qu'ils se sont intégrés avec succès, ces deuxièmes et troisièmes générations d'Italiens ayant acquis assez rapidement la nationalité luxembourgeoise et accédant à des positions clé dans la société. La communauté italienne a donc quelque peu diminuée ces dernières années, comptant 18 800 personnes et étant la 3^e en nombre derrière les Français (22 900).

Cependant, si le Luxembourg est encore appelé « pays au 100 nationalités » et constitue une véritable mosaïque de langues et de cultures différentes, cela est non seulement dû au fait que Belges (16 100), Allemands (10 400), Britanniques (4 500), Néerlandais (3 500) et les ressortissants d'autres pays de l'UE (9 800) viennent compléter le tableau, mais aussi parce que la catégorie « Autres » comprend pas moins de 28 000 personnes. Leur nombre s'étant drastiquement accru depuis 1991 où cette catégorie comptait seulement 9 200 personnes, elle rassemble en effet les plus de 150 nationalités différentes répertoriées au Luxembourg. Cette prolifération de nationalités est due au fait que le besoin en travailleurs hautement qualifiés (p.ex. dans les secteurs financier, fiscal ou IT) a continuellement augmenté depuis les années 80, sans que cette main-d'œuvre n'existe en nombre suffisant à l'intérieur du pays.

S'y ajoute depuis la moitié des années 90 le phénomène des travailleurs transfrontaliers. « L'évolution de l'emploi salarié depuis 1970 montre que les frontaliers ont dépassé, en nombre, les immigrés vers le milieu des années 1990 et les autochtones au début du nouveau millénaire. Alors qu'en 1970, les nationaux représentaient encore quelque 70% de l'emploi salarié total, leur part relative est devenue inférieure à 35%. Durant le même laps de temps, celle des frontaliers est passée de 6,5% à près de 40%. »ⁱⁱ En chiffres bruts, cela signifie qu'en 2005, 118 300 frontaliers non-résidents ont franchi quotidiennement la frontière pour venir travailler au Luxembourg.

Le phénomène des frontaliers résulte certes d'un lien de dépendance réciproque entre les habitants des régions voisines : alors qu'une étude réalisée en 2003/04 en Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie et au Luxembourg sur le thème 'La Grande Région est-elle une réalité pour ses habitants ?'ⁱⁱⁱ a révélé le tourisme, les loisirs et les vacances comme principale raison pour franchir les frontières, achats et travail représentent des raisons tout aussi importantes. Car si le Luxembourg a été visité par plus de 84,5% des répondants, il s'est avéré également que le fait de disposer de l'information sur ce qui se passe dans les régions voisines n'implique pas forcément une bonne connaissance de celles-ci : les voisins se sont désappris, malgré leurs passé et histoire communs. Dès lors, l'une des aspirations de la manifestation « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 » est aussi de rapprocher à nouveau les sensibilités, d'œuvrer pour le renforcement d'un sentiment d'appartenance commune à cette Grande Région et d'assimiler pleinement la richesse et la diversité de l'espace transfrontalier.

Mais si l'afflux de main-d'œuvre étrangère tant immigrée que frontalière a non seulement créé une situation de richesse et de diversité socio-culturelle particulière, elle a aussi permis un rajeunissement de la population active occupée : « La population étrangère étant continuellement alimentée par les arrivées annuelles de personnes en âge de travailler, les 15 à 64 ans constituent un groupe relativement beaucoup plus important que chez les

nationaux »^{iv}. Cela implique donc qu'on est en présence d'une société multigénérationnelle qui ne se différencie pas seulement par l'âge, « mais surtout par des caractéristiques socio-économiques et culturelles très contrastées et par des besoins et des aspirations fortement hétérogènes »^v.

Il appert de ce bref tour d'horizon qu'en ce qui concerne le Luxembourg, le dialogue interculturel est une nécessité élémentaire, ne serait-ce qu'au regard de facteurs tels que la cohésion sociale et l'intégration, mais que c'est également un dialogue qui est perçu comme chose acquise, comme pratique quotidienne. En même temps, ces 'efforts' de compromis réciproque sont peut-être devenus trop naturels déjà, au point que le *modus vivendi* trouvé ne suscite plus des questionnements majeurs, pourtant nécessaires, au sujet de l'autre. La stratégie nationale pour l'Année européenne du dialogue interculturel doit donc cibler aussi bien la continuation des efforts entrepris à tous les niveaux depuis de nombreuses années (« Dialogue des cultures – Culture du dialogue »), et en même temps adresser les évolutions qui génèrent des cas de figure changeants.

Prenant en compte également la diversité au niveau du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion, du genre et de l'âge, la présente stratégie s'inscrit aussi dans la continuité des bases créées par l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous et manifeste la volonté de poursuivre les défis y visés. La stratégie nationale de l'Année européenne 2007 a permis en effet d'identifier des synergies avec des activités et campagnes se déroulant en 2007, ainsi que cinq domaines prioritaires.¹ Dans chacun de ces domaines, des défis ont été posés et les projets soutenus par l'Année européenne 2007 ont permis de commencer à les relever. En outre, la stratégie nationale de 2007 a également défini des critères nationaux² qui ont permis d'innover en matière de promotion de la diversité mais également en semant les prémisses pour de nouveaux projets. Le critère stipulant qu'au moins deux motifs de discrimination au sens de l'article 13 du Traité d'Amsterdam soient couverts peut être dorénavant considéré comme un exemple de bonne pratique au niveau du Grand-Duché voire comme un « acquis » national.

Ainsi, quand on parle du dialogue interculturel, il faut entendre également le dialogue intergénérationnel, entre les personnes handicapées et non handicapées, entre les différentes religions ou convictions, entre les personnes d'orientation sexuelle différentes. Le dialogue interculturel est une condition préalable à la lutte contre les discriminations ayant comme objectif final l'égalité des chances pour tous voire l'intégration.

2. Consultation de la société civile et des parties prenantes

Le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été nommé organe de coordination de l'Année européenne du dialogue interculturel. Pour une mise en œuvre réussie de l'Année, le Ministère souhaite associer et soutenir, autant que possible, des partenaires aussi bien au niveau interministériel qu'au niveau associatif, de la société civile et des partenaires sociaux actifs dans le domaine du dialogue interculturel.

Ce secteur se caractérise en effet par un nombre considérable d'acteurs travaillant dans ce domaine ; leurs différentes activités s'inscrivent doré et déjà dans un contexte de dialogue interculturel et devraient donc venir animer ou compléter l'Année. En cas de besoin et dans un souci de cohérence et d'impact accru, le Ministère de la Culture est aussi disposé à faciliter les contacts entre différents partenaires et la mise en réseau des activités proposées, et à assurer la diffusion d'informations.

¹ Le Milieu du Travail, les jeunes, les juristes/ praticiens du droit, les arts, la création d'expertise nationale

² Les projets retenus pour un financement dans le cadre de l'Année ont dû couvrir : au moins deux motifs de discrimination, au moins deux partenaires, s'assurer d'une certaine visibilité, avoir une suite après l'Année européenne

A titre d'exemple, citons un certain nombre d'établissements et d'organisations susceptibles d'être directement concernés :

1) Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (CCRN)

Le CCRN est un établissement public qui a pour mission :

- de mettre en place et de développer un centre culturel porteur d'un projet culturel et artistique autour du thème de l'identité culturelle luxembourgeoise et de sa rencontre avec les autres cultures;
- de promouvoir le contact entre les acteurs culturels et socio-culturels luxembourgeois et étrangers d'une part, ainsi que le contact entre ces acteurs et le public d'autre part;
- d'assurer une activité de production artistique, culturelle et intellectuelle et d'en promouvoir une large diffusion;
- de développer à l'intention d'un large public une importante capacité d'accueil et de services.

Centre européen multiculturel, les activités du CCRN s'inscrivent sous le thème fédérateur « Dialogue des cultures et culture du dialogue ». Au sein de réseaux européens et en partenariat avec de nombreuses associations ou institutions culturelles locales ou internationales, le CCRN s'ouvre en effet largement à l'échange et au dialogue des cultures. Il favorise la mise en commun des expériences, soutient les projets transnationaux et développe les coopérations entre des acteurs culturels d'origines diverses.

2) Institut Pierre Werner (IPW)

Créée en 2003 à l'initiative des gouvernements français, allemand et luxembourgeois, l'IPW est un institut culturel européen pour stimuler la diversité culturelle, les échanges intellectuels et les débats d'idées en Europe. Ses statuts lui permettent entre-temps également de s'ouvrir aux autres pays membres de l'UE et de l'EEE qui en feraient la demande et qui seraient représentés à Luxembourg par un Institut culturel.

Ses missions : « créer une dynamique dans la réflexion, susciter des échanges intellectuels et promouvoir la recherche entre les pays européens dans la tradition de « l'esprit de Colpach » en encourageant notamment l'épanouissement de la citoyenneté européenne. À cette fin, l'IPW organise séminaires, conférences, colloques et manifestations culturelles ; réalise des projets interdisciplinaires à vocation européenne et édite des publications écrites, audiovisuelles ou électroniques. Enfin, le « Forum Européen de la Culture » constitue son activité majeure pour la discussion multilatérale de problèmes de société et de thèmes européens. »

L'IPW est donc un lieu de rencontre qui renoue avec la tradition des échanges intellectuels de haut niveau et des créations qui ont fait la richesse des cultures d'Europe au cours des siècles passés ; sa démarche originale s'inscrit dans la perspective d'une Europe de la culture, qui transcende, sans les ignorer, les cultures de chaque pays et appelle à un enrichissement mutuel.

3) Centre culturel Kulturfabrik

Installé dans les bâtiments dans l'ancien abattoir de Esch-sur-Alzette, la Kulturfabrik est aujourd'hui un centre culturel alternatif reconnu bien au-delà des frontières du pays et de la Grande Région. Depuis le début l'équipe artistique a la volonté et l'ambition de faire de la Kulturfabrik non seulement un lieu d'accueil, de résidence et de création inter- et transculturel ouvert à toutes les formes d'art, mais aussi un lieu de formation et de rencontre avec les publics (conférences, actions pédagogiques, rencontre avec les artistes, ateliers d'été, ateliers jeunes publics...). Cette structure offre donc aujourd'hui plus de 200 manifestations par an et accueille plusieurs dizaines de milliers de spectateurs. Ses activités touchent à toutes les formes de l'expression artistique : musiques actuelles (rock, électro, hip hop), contemporaine, du monde et classique, arts plastiques, expositions, bistrot littéraires, danse, conférences, théâtre, cinéma, spectacles de clowns et

marionnettes et workshops (danse africaine, yoga, capoeira, percussions).

4) Comité de Liaison et d'Action pour les Etrangers (CLAE)

« Plate-forme associative créée en 1985, le CLAE milite pour l'égalité des droits entre tous les résidents, pour une citoyenneté de résidence, pour la reconnaissance et la valorisation des cultures issues de l'immigration, pour une politique d'immigration ouverte et solidaire au Luxembourg et en Europe. Son asbl *CLAE Services* conventionnée avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Culture réalise au quotidien un important travail de terrain à travers la création d'événements interculturels, ses activités d'information, d'aide à la vie associative, ses actions de médiation sociale et culturelle. »

Le CLAE réalise ou participe à des événements interculturels au rythme des saisons (Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, Salon du livre et des Cultures, Festival Citoyenneté *ouni Grenzen*, Fête de la musique) et témoigne ainsi de la diversité culturelle luxembourgeoise, reconnaît sa culture comme le fruit d'un métissage culturel et comme un élément constitué de multiples références.

5) Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)

L'ASTI est une organisation non gouvernementale « créée en 1979 pour lutter pour le droit de vote et pour des droits égaux des immigrés au Luxembourg. Aujourd'hui, elle est à côté des demandeurs d'asile, des sans papiers et offre un large éventail de projets et de services pour les enfants, les jeunes et les adultes du quartier, qu'ils aient la nationalité luxembourgeoise ou non. » Créateur du Festival de l'Immigration, co-promoteur du Carnaval des Cultures, et de la Caravane 2000, l'ASTI s'engage pour une société nouvelle, riche de sa diversité ; « ses propositions et revendications dans le domaine de la scolarisation, des droits égaux, de la lutte anti-discriminatoire, de l'engagement avec les réfugiés et les sans-papiers se basent sur un travail de terrain avec enfants, jeunes et adultes. » Ensemble avec le Ministère de l'Education Nationale et la Ville de Luxembourg, l'ASTI gère par ailleurs le Centre de Documentation et d'Animation InterCulturelles qui propose des projets pédagogiques aux écoles primaires et secondaires ainsi qu'à d'autres multiplicateurs pour les familiariser à des modes de vie diverses afin de promouvoir la rencontre et le dialogue.

6) SeSoPi-Centre Intercommunautaire

Le Service Socio-Pastoral - Centre Intercommunautaire est une association qui travaille depuis 10 ans au service de la rencontre interculturelle et du rapprochement des personnes vivant au Luxembourg. Mettant l'accent sur le développement de perspectives communes pour une coexistence pacifique, le Sesopi-CI réalise notamment des travaux d'étude et de recherche sociologique, statistique et historique, et organise des activités d'information, de formation et de sensibilisation dans le domaine de la présence des étrangers et de leur intégration au Grand-Duché de Luxembourg.

7) Institut de Formation Sociale (IFS)

L'IFS est un centre de formation qui a pour objectif de développer les capacités d'analyse critique des hommes et des femmes de la société actuelle. Il situe donc son offre dans le cadre de la formation économique, sociale, politique et culturelle du citoyen. Plus particulièrement, les thèmes abordés par l'IFS concernent le travail, l'économie et l'éthique sociale.

De nombreux centres et organes, associations, clubs sportifs, cercles d'amis des diverses communautés établies au Grand-Duché constituent évidemment aussi des interlocuteurs privilégiés.

Il sera également particulièrement intéressant de mettre à contribution les divers instituts culturels établis au Luxembourg ainsi que les représentants des différentes confessions religieuses :

- Institut Camoes (Centre culturel portugais) ; Centre culturel italien ; Centre Catala de Luxembourg ; Centre culturel A.S. Pouchkine – Association Luxembourg-Russie ; Communauté hellénique de Luxembourg ; Centre Culturel Français ; Goethe-Institut Inter Nationes ; Centre Culturel des Communautés européennes à Luxembourg ...
- Eglise catholique du Luxembourg ; Eglise anglicane au Luxembourg ; Eglise orthodoxe (hellénique, roumaine et serbe) ; Eglise Protestante du Grand-Duché de Luxembourg ; Consistoire israélite de Luxembourg ; Centre culturel islamique du Luxembourg.

Par ailleurs, une collaboration avec d'autres parties prenantes pourrait inclure :

1) Université de Luxembourg

Dans son Espace cultures, l'université cherche à promouvoir l'articulation entre la diffusion culturelle et ses missions fondamentales que sont la formation et la recherche. Ainsi Espace cultures gère et coordonne les événements culturels, interculturels et sportifs et participe à l'animation des campus, afin notamment de sensibiliser les membres de la communauté universitaire (étudiants, doctorants, administration, professeurs, chercheurs, ...), de dynamiser le dialogue interculturel, et de participer à la construction de l'Europe culturelle par le débat d'idées constituant à élaborer une citoyenneté européenne.

2) Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol)

Le Syvicol constitue une représentation nationale des villes et communes ainsi que des établissements publics placés sous leur surveillance. Sachant en outre que dans les communes dont la population comprend plus de 20% d'étrangers, le conseil communal constituera une commission consultative spéciale chargée des intérêts des résidents de nationalité étrangère sur le plan communal, une concertation avec le Syvicol pourrait permettre de promouvoir les objectifs de l'Année au niveau local.

3) Conférence générale de la Jeunesse Luxembourg (CGJL)

La CGJL est l'organe représentatif des associations de la jeunesse Luxembourgeoise. Son but est d'assumer le rôle d'interlocuteur privilégié des organisations de jeunesse et de défendre les intérêts des jeunes dans toutes les instances mises en place par les pouvoirs publics. La CGJL représente les associations de jeunesse au niveau national et international, coordonne des actions communes des mouvements de jeunesse et crée des groupes de travail traitant des sujets spécifiques.

3. Priorités nationales

De prime abord, il convient de rappeler encore une fois que de nombreuses activités dans le domaine du dialogue interculturel sont déjà menées par une multitude d'acteurs différents ; les priorités nationales vont donc se situer en ligne directe, poursuivre et se baser sur les efforts déjà réalisés, tout en cherchant plus particulièrement à les approfondir dans le sens des défis identifiés. L'objectif doit en être d'un côté de mettre un accent encore plus fort sur la mise en cohérence des activités et la mise en réseau des acteurs, et de l'autre de susciter davantage de conscience et un débat public plus approfondi (p.ex. sur la question de ce qu'est le dialogue interculturel, la question de la citoyenneté, le besoin de concertation entre pouvoirs publics, locaux...)

Ceci étant dit, la description au point 1) du contexte national profondément multiculturel a permis de dégager trois défis qui constituent donc logiquement les domaines d'action prioritaires pour l'Année européenne du dialogue interculturel au Luxembourg :

A) Le décroissement des communautés

Le Luxembourg est actuellement une société profondément multiculturelle, composée de très nombreuses nationalités relevant de cultures diverses. Le Grand-Duché se distingue donc beaucoup d'autres pays de par sa population, mais également par le fait que malgré le nombre très élevé d'étrangers, le pays n'a jamais connu de conflits ethniques ou religieux ; en outre, en comparaison avec la moyenne européenne, le racisme joue un rôle marginal selon divers sondages.

S'il y a tout lieu de se réjouir de ce constat, celui-ci peut cependant aussi susciter un certain malaise puisqu'il résulte pour partie du fait que la relation entre Luxembourgeois et étrangers se résume parfois en une coexistence pacifique, sans beaucoup de contact. En effet, le pays permet à tout un chacun de trouver le bonheur de la façon qui lui convient le mieux : d'un côté, beaucoup d'étrangers vivent au Luxembourg depuis des années, formant des communautés d'intérêts qui leur permettent de gérer leur vie quotidienne de façon satisfaisante, et notamment sans forcément parler les langues du pays (ou alors de manière approximative).

De l'autre côté, confrontée à un nombre si important d'étrangers dont la masse efface quelque peu l'individu, la curiosité des Luxembourgeois vis-à-vis de l'autre est neutralisée et remplacée par la conviction que l'intégration est quelque chose dont doit s'occuper la politique ; tout le reste (emploi, habitation, apprentissage des langues) étant une question d'adaptation personnelle, il semble par conséquent que les Luxembourgeois ne ressentent pas tous de réel besoin de se mêler aux autres.

De part et d'autre, on ne s'attend donc pas à des efforts mutuels démesurés pour s'adapter. Or, l'apprentissage de la langue luxembourgeoise p.ex. constitue un véritable tremplin : les Luxembourgeois accordent beaucoup d'importance à la langue du pays, en ce sens qu'elle constitue à leurs yeux un facteur important d'intégration et, plus encore, une preuve de volonté d'intégration des étrangers au Luxembourg. Le pluralisme spécifiquement culturel au Luxembourg affecte donc aussi à un certain degré la question de la cohésion sociale, et le mécontentement d'une minorité insatisfaite peut rapidement susciter la méfiance par rapport aux étrangers, aux immigrés et à leur culture qui feraient courir au pays, entre autres, un risque de perte de l'identité culturelle et de la langue luxembourgeoise. La conception qu'a cette minorité de l'intégration est par conséquent hésitante quant aux apports culturels réciproques, au maintien des coutumes et traditions du pays d'origine, aux efforts et compromis mutuels.

Ceci étant, et alors que plus de 50% considèrent la présence des étrangers au Luxembourg comme un enrichissement culturel (et ce, quels que soient les groupes de la population considérée), c'est donc le décroissement des diverses communautés d'intérêts, respectivement de cette forme de coexistence proche d'une relative indifférence, c'est-à-dire l'acceptation réciproque de part et d'autre, mais sans grande implication personnelle, qui constitue un premier défi et domaine prioritaire.

B) La relation avec les transfrontaliers

Les transfrontaliers jouent un rôle de plus en plus important et la relation qu'ils entretiennent avec le Luxembourg, ses langues et sa culture diffère forcément de celle des étrangers qui y vivent. Ils ne sont pas liés par certains des problèmes que partagent les habitants (p.ex. l'enseignement), ils ne sollicitent pas beaucoup les structures sociales et socialisantes (écoles, hôpitaux, associations...) et poursuivent en général des objectifs influencés par un contexte et des demandes différentes. Par ailleurs, il y a une disparité entre visions de ce que peut représenter une Grande Région : pour les Allemands et les Luxembourgeois, le plus grand

avantage de vivre dans une région frontalière est le brassage des peuples, tandis que Lorrains et Wallons citent le travail, le salaire et les avantages économiques.

Ceci étant, et si le Luxembourg en soi est une région plutôt bien connue par les habitants de ses régions voisines, l'action prioritaire doit plutôt se situer dans une fréquentation renforcée entre résidents et non-résidents dans le but d'améliorer le dialogue et, partant, la connaissance mutuelle, ainsi que dans le renforcement de relations entre les habitants des différentes régions. Le Grand-Duché peut y faire valoir l'avantage de sa position géographique centrale et le fait que les habitants du Luxembourg comprennent en général la langue du voisin.

« 2007 ne commencera véritablement qu'en 2008 », affirment les responsables de 'Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture' – les actions envisagées sous ce chapitre pourraient donc se baser en partie sur des projets particulièrement intéressants qui ont pris leur origine dans le cadre de l'année culturelle 2007 qui sera en effet à l'origine d'un brassage inédit de populations, d'identités culturelles et d'émotions. A noter que la mise sur pieds prévue d'une Agence transfrontalière en 2008 pourrait jouer un rôle utile dans ce domaine.

D'autres actions pourraient cibler la redécouverte de la pratique culturelle des grands itinéraires transfrontaliers et soulever l'importance du voyage comme permettant la pratique d'une identité européenne multiculturelle et d'un partage concret de ses valeurs par les citoyens.

Enfin, la logique de la sociabilité de bon nombre de transfrontaliers se rapportant aux relations professionnelles, des activités spécifiques dans le milieu du travail pourraient être suggérées, conjointement p.ex. avec les diverses chambres professionnelles.

C) Le dialogue des cultures au fil des générations

Les vieux de demain ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui ou d'hier : les demandes sont différentes, de même que les mentalités et les compétences. Afin de favoriser une cohabitation aussi harmonieuse que possible entre toutes les générations et leurs divers arrière-fonds culturels, il s'agit de faciliter une reconnaissance et appréciation réciproque de toutes les générations les unes par rapport aux autres. Par le biais d'un dialogue au niveau culturel, l'Année doit servir idéalement à susciter une sorte de nouveau contrat social intergénérationnel, caractérisé par la solidarité.

4. Education

Dans les systèmes d'éducation formelle, la vision prévaut d'ores et déjà que la mission de l'école est de contribuer, entre autres, à la promotion d'une société démocratique reposant sur la cohésion sociale. L'école réunit en effet des enfants de tous les milieux d'origine. Les élèves ont des références culturelles, linguistiques et socio-économiques, mais aussi des capacités et des rythmes d'apprentissage très différents. Cette hétérogénéité n'est certes pas un phénomène nouveau, mais elle se présente aujourd'hui dans des dimensions plus importantes et l'école doit savoir comment gérer cette hétérogénéité pour mener à bien tous les apprentissages et conduire chaque élève à la réussite.

La politique éducative du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle s'inscrit résolument dans l'optique de l'équité des chances. Dès lors, l'une de ses priorités est de prendre en charge l'hétérogénéité croissante des élèves et de réduire l'impact des origines sociales ou culturelles sur le parcours scolaire afin de les qualifier au mieux, indépendamment de leur origine familiale, sociale ou culturelle.

Les programmes de formation professionnelle, de formation pour adultes et de formation tout au long de la vie pourraient également se prêter à des initiatives en faveur du dialogue interculturel. Par ailleurs, étant donné qu'une des priorités nationales sera axée sur les jeunes, des partenariats avec la CGJL, des responsables du Ministère de la Famille et autres organisations concernées devraient permettre de mettre en oeuvre des activités de mobilisation.

5. Bonnes pratiques

Comme mentionné plus haut, l'Année se basera sur des bonnes pratiques établies et s'efforcera de faire remonter les initiatives intéressantes pour les capitaliser en se concentrant sur les méthodes de travail et en les confrontant, dans la mesure du possible, à des bonnes pratiques d'autres pays. 2008 tirera profit également des résultats et projets entamés lors de la manifestation 'Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007'. En outre, de même que l'Année 2008 se situe dans le sillage de l'Année 2007 de l'Égalité des Chances pour Tous, il s'agira d'introduire les activités qui auront fait leurs preuves et qui auront été couronnées de succès dans l'Année, autant que possible, respectivement d'inciter leur inclusion régulière dans des programmes existants.

6. Stratégie de communication

La Commission européenne ayant sélectionné une société de relations publiques, la stratégie de communication se fera en étroite collaboration avec celle-ci.

Un des objectifs étant de sensibiliser le grand public sur ce que signifie le dialogue interculturel pour tout un chacun dans la vie quotidienne et dans un contexte sociétal plus global, une campagne de sensibilisation sera lancée à l'attention du grand public et des médias. Des réunions de concertation seront organisées afin de discuter sur les modalités concrètes, voire d'autres modalités de sensibilisation.

La stratégie de communication va en outre s'efforcer de chercher des synergies avec d'autres grandes manifestations et campagnes d'envergure nationale qui auront lieu tout au long de 2008 et qui visent le grand public dans son ensemble, tels que p.ex. le Basar International annuel de la Croix-Rouge, le Centenaire de la Ville de Differdange (août 2007-août 2008), l'ING-Europe-Marathon Luxembourg 2008, l'ouverture et mise en service officielle du nouveau bâtiment de l'aéroport de Luxembourg, le Festival des migrations...

7. Durabilité

Comme indiqué plus haut, la stratégie pour l'Année européenne du dialogue interculturel se base largement sur des activités et initiatives déjà bien établies. L'objectif sera donc que les objectifs généraux et spécifiques de l'Année influencent sur celles-ci et qu'elles en assurent ainsi en retour leur durabilité. Par ailleurs, la durabilité devra faire l'objet d'une réflexion et une sensibilisation au fait qu'il existe une interrelation certaine entre domaines politiques en matière de dialogue interculturel et que ces liens sont à développer de façon accrue.

8. Monitoring et compte rendu

Le bon déroulement de la stratégie nationale sera contrôlée par des réunions organisées périodiquement. Ces réunions auront pour objectif de comparer les défis identifiés avec les actions menées et de voir quels objectifs ont été atteints.

ⁱ STATEC, *Le Luxembourg en chiffres* septembre 2006.

ⁱⁱ Jean Langers, *La démographie du Luxembourg – Vieillesse, migrations d'établissement et migrations frontalières*, in : Claude Gengler (dir.), *Les changements démographiques dans la Grande Région*, Collection « FORUM EUROPA » 1, éditions saint-paul/Forum Europa, Luxembourg, 2005.

ⁱⁱⁱ Martine Cavet, Fernand Fehlen, Claude Gengler, *Vivre dans la Grande Région – Etudes pratiques transfrontalières dans les espaces frontaliers intérieurs de la Grande Région SarLorLux/Rhénanie-Palatinat/Wallonie*, Collection « FORUM EUROPA » nr. 2, éditions saint-paul/Forum Europa, Luxembourg, 2006.

^{iv} Ib. 2

^v Michel Lorieux, *Les enjeux sociaux du vieillissement en Wallonie*, in : Claude Gengler (dir.), *Les changements démographiques dans la Grande Région*, Collection « FORUM EUROPA » 1, éditions saint-paul/Forum Europa, Luxembourg, 2005.

Autres sources : Michel Legrand (sous la dir. de), *Les valeurs au Luxembourg*, éditions saint-paul, 2002.